

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>38965</b>	De <b>M. Guillaume Chevrollier</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Mayenne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > tabagisme	<b>Analyse</b> > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>01/10/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/09/2015</b> page : <b>6612</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b>		

### Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les insuffisances de la prévention contre le tabagisme. En effet le bilan du plan cancer 2 (2009-2013) montre que la prévention reste le point noir. Seules 21 actions sur 37 ont été réalisées dans ce domaine. Il conviendrait notamment de renforcer la politique d'aide au sevrage tabagique. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour favoriser ce sevrage.

### Texte de la réponse

Le tabac est la première cause de cancer et de mortalité évitable en France avec 78 000 morts par an, soit 214 décès par jour. Ces décès représentent 22 % de la mortalité masculine et 5 % de la mortalité féminine. En France, alors qu'auparavant elle diminuait, la part des fumeurs a augmenté entre 2005 et 2010 et reste à un niveau très élevé en 2014. Ainsi, chez les personnes de 15 à 75 ans, la proportion de fumeurs quotidiens est passée de 27 % à 29,1 % entre 2005 et 2010, puis à 28,2 % en 2014. Chez les adolescents de 17 ans, on a constaté une augmentation de dix points entre 2008 et 2011, ce qui porte la prévalence de consommateurs à 31,5%. Ces constats alarmants ont conduit à l'élaboration d'un programme national de réduction du tabagisme qui a été annoncé par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en septembre 2014. Les objectifs sont de réduire le nombre de fumeurs quotidiens d'au moins 10 % entre 2014 et 2019, d'atteindre une prévalence du tabagisme quotidien inférieure à 20 % en 2014, et à terme de parvenir à ce que 95 % des enfants nés en 2014 soient non fumeurs lorsqu'ils auront 18 ans. Ce programme national de réduction du tabagisme comprend des mesures choc articulées autour de trois axes d'intervention prioritaires : protéger les jeunes, aider les fumeurs à arrêter et agir sur l'économie du tabac. Dans ce cadre, plusieurs mesures sont prévues comme la mise en place des paquets neutres, l'interdiction de fumer dans un véhicule en présence d'un enfant, la transparence du lobbying de l'industrie du tabac ou encore une plus grande implication des médecins traitants dans la lutte contre le tabagisme et une amélioration du remboursement du sevrage tabagique, ainsi que la diffusion de campagnes de prévention choc. Beaucoup de ces mesures ont été intégrées dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, en cours de discussion au Parlement. La volonté du Gouvernement est ainsi clairement affirmée afin de lutter efficacement contre le tabagisme en France.